

PROGRAMME

« SAVOIR ROULER À VÉLO »



Le « Savoir rouler à vélo » (SRAV) est un programme interministériel d'apprentissage du vélo mis en place par l'État, destiné aux enfants de 6 à 11 ans. Il permet de former les jeunes aux bons comportements à adopter à vélo dans le cadre des déplacements en milieu urbain et de les sensibiliser au partage des espaces d'évolution. Il peut se faire dans le cadre scolaire, extrascolaire, ou des activités du club. Il se répartit en trois modules.

Pour être intervenant SRAV – Fédération française de cyclotourisme auprès des enfants déclarés sur le site SRAV du ministère des Sports au titre de la Fédération, il faut avoir l'une des qualifications suivantes :

- > Animateur : obligation de suivre cette formation spécifique SRAV ;
 - > Le diplôme d'initiateur fédéral
 - > Le diplôme de moniteur fédéral
 - > Le diplôme d'instructeur fédéral.
-) Formation spécifique facultative

Organisation de la formation

La formation est organisée par un CoReg ou un CoDep sous la responsabilité du DRF :

- > Elle doit être déclarée dans l'espace de gestion informatique des formations (Espace fédéral) (ouverture et clôture du stage) au plus tard deux mois avant le début de la formation;
- > Elle est validée par la Direction technique nationale ;
- > Elle est assurée par des intervenants, initiateurs ou moniteur intervenant SRAV et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;

Prérequis

- > Être titulaire d'un diplôme d'animateur, d'initiateur, de moniteur ou d'instructeur.

Objectifs du module

- > Connaissance du programme SRAV et prise en main de la plateforme ministérielle ;
- > Organisation des séances mises en place auprès des enfants ;
- > Appropriation des outils pédagogiques du programme notamment des fiches pédagogiques relatives aux ateliers.



DURÉE TOTALE : + ou - 24 H adaptables après positionnement des stagiaires.

Programme de formation

Préparation du projet « SRAV »

- > Présentation du programme ;
- > Contexte général du programme ;
- > Présentation des outils « SRAV » : plateforme ministère des Sports ;
- > Caractéristiques et connaissance du public « enfants 6-11 ans » ;

- > Caractéristiques et connaissances des milieux d'intervention ;
- > Évaluation des besoins ;
- > Adaptation du projet à la structure d'intervention.

Mise en œuvre du projet

- > Préparer le cycle d'apprentissage du SRAV ;
- > Préparation des séances ;
- > Préparation du matériel.
- > Organisation de l'espace de pratique
- > Prise en charge du groupe d'enfants
- > Présentation des consignes
- > Évaluation initiale du groupe
- > Mise en place de l'action et adaptation
- > Veiller à l'intégrité des enfants

Organiser la sécurité de la pratique

- > Identifier les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité ;
- > Prise en compte des capacités techniques et physiques des enfants ;
- > Prise en compte des risques liés à l'activité;
- > Vérification du matériel ;
- > Préparation du lieu de l'activité et de l'itinéraire en ville ;
- > Règles applicables au vélo ;
- > Comportement à vélo ;
- > Gestion des situations d'incidents ou d'accidents.

